



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Sécurités  
Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises**

Beauvais, le 24 novembre 2021

Noémie SCHOLASTIQUE  
Rédactrice en charge des risques naturels et sanitaires  
Bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises  
03 44 06 11 56  
noemie.scholastique@oise.gouv.fr

La Préfète de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Oise

**Objet : Campagne 2021 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.**

**Pièce-jointe:** Communiqué de presse du ministère des Solidarités et de la Santé.

Comme chaque année avant l'hiver, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Incolore, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique imperceptible et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Chaque année, ce gaz est responsable d'une centaine de décès par intoxication en France.

Des gestes simples, contribuant à réduire les risques, sont évoqués dans le communiqué de presse du ministère des Solidarités et de la Santé, transmis en annexe, dans lequel figurent des liens vers les principaux sites traitant ce sujet.

En outre, pour mieux comprendre les dangers du monoxyde de carbone, et les expliquer à vos administrés, vous pouvez vous connecter sur le site de l'Agence nationale de santé publique à l'adresse ci-dessous, afin de télécharger des outils d'information (vidéos, spots TV, sports radio) et des documents de prévention concernant les risques liés à ce gaz :

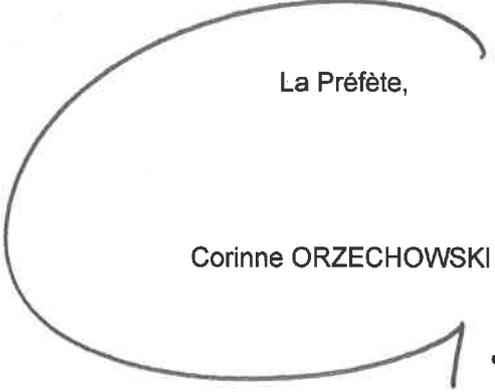
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

**Pour une complète information, l'entretien annuel des chaudières est obligatoire et doit être réalisé par un professionnel.**

Afin de lutter ensemble contre ce risque, nous vous invitons à relayer cette campagne auprès de votre population.

Je vous remercie de votre implication dans cette campagne de sensibilisation du public, qui ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Mes services et notamment le Bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises ([pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr)) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



La Préfète,

Corinne ORZECOWSKI